Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand

SEAT
Syndicat d'Études
et d'Aménagement Touristique

Séance de l'assemblée Délibérante du 09 mars 2022
Délibération n°9/2022

Le Comité syndical du SEAT, dûment convoqué le mercredi 2 mars deux mille vingt-deux, s'est réuni à 18 heures, le mercredi 9 mars deux mille vingt-deux, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents
Jean-Pierre BUCHE
Pascal BRUHAT
Jean DELAUGERRE
Fanny BLANC
Jean-Louis DAVENNE
Daniel SALLES
Amalia QUINTON

Excusés
Gilles PETEL
Antoine DESFORGES
Grégory DESTOMBES

Suppléants présents
Pierre DUPECHER
Danielle RANCY
Marie-Françoise CHOFFRUT

Suppléants excusés
Céline AUGER
Françoise BERNARD
Catherine PHAM
Maurice DESCHAMPS
Karine SOLOIS
Julien LACOUR
Cédric MEYNIER

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	**POUR**	**CONTRE**	**ABSTENTION**
10	7	2	1			**10**		

Objet: Décisions budgétaires – Adoption du Compte Administratif 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du SEAT de l'exercice 2021.

Les opérations de l'exercice 2021 font ressortir les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	138 309.86
Recette de fonctionnement	214 949.03
Résultat de fonctionnement de l'exercice*	+ 76 639.17
Report de résultat N-1	- 130 895.69
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	- 54 256.52

INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	204 548.29
Recette d'investissement	126 800
Résultat d'investissement de l'exercice	-77 748.29
Report de résultat N-1	193 913.68
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	116 165.39

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver le Compte Administratif 2021 et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (le Président n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le Comité Syndical :

- **Adopte** le Compte Administratif 2021,
- **Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes,
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE

BILLOM COMMUNAUTES * S.E.A.T. * MONT ARVERNE COMMUNAUTE